

**PROGRAMMES GERES par le CNRS**  
**et ACCESSIBLES aux CHERCHEURS de TOUS ORGANISMES**

**Bourse JSPS court terme pour doctorants et jeunes post-doctorants (15 jours – 11 mois)**

La Société Japonaise pour la Promotion de la Science (J.S.P.S.) propose chaque année **10 bourses** afin de permettre à de jeunes chercheurs français (et dans certains cas des chercheurs étrangers ayant fait leur thèse en France) **doctorants** (soutenance de thèse dans les deux ans) ou **jeunes post-doctorants** d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire japonais sous la direction du chef de laboratoire, et ainsi d'étendre leurs relations et les possibilités d'échanges sur le plan international.

<http://www.jsps.go.jp/english/>

- **Les bourses du jeunes chercheurs JSPS**

La JSPS proposera chaque année une **dizaine de bourses** pour de jeunes chercheurs pour **un séjour allant de 2 semaines à 11 mois** dans un laboratoire universitaire ou un institut de recherche japonais. Les séjours de moins d'un mois ne sont pas conseillés.  
**Toutes les disciplines sont concernées**

- **Critères d'éligibilité**

Les bourses sont destinées à de jeunes chercheurs français doctorants (soutenance de thèse dans les deux ans) ou doctorant ayant soutenue leur thèse depuis moins de 10 ans. Ils doivent avoir un projet de recherche scientifique établi avec le laboratoire d'accueil.

- **Le dossier**

Le dossier devra être envoyé en cinq exemplaires ( un original et quatre copies ), outre les documents à remplir il devra contenir une lettre d'invitation du laboratoire japonais et une lettre de recommandation du laboratoire rédigée en anglais. **Les lettres de recommandation et d'invitation doivent être des originaux (soit un original pour le dossier original et 4 copies) donc pas de fax ou de mel et une signature originale. Les dossiers ayant des lettres non rédigées sur le papier à en-tête du laboratoire et non signées ne seront pas examinés. Ces lettres doivent impérativement être jointes au dossier, ne pas être envoyées séparément, ou mise sous enveloppe dans le dossier.**

*La partie du dossier qui est transmise à la JSPS doit être dactylographiée et remplie en anglais. D'autre part, il est inutile d'ajouter des documents en un seul exemplaire, ils ne seront pas transmis aux examinateurs.*

*Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.*

**Les cinq exemplaires doivent être complets et parfaitement identiques ; l'ensemble des feuilles de chaque exemplaire retenues par un trombone. Les compléments de dossier envoyés séparément ne pourront pas être pris en compte.**

## Dépôt des dossiers au CNRS : 2 dépôts par an :

- 1) **le 5 Octobre** pour partir à compter du 1<sup>er</sup> Avril de l'année suivante jusqu'au 31 mars de l'année après
- 2) **le 5 Avril** pour partir à compter du 1<sup>er</sup> Octobre de l'année en cours jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Les candidats se rendant au Japon dans le cadre d'un projet à long terme existant entre le laboratoire français et le laboratoire d'accueil au Japon devront le mentionner.

- **Détails Pratiques**

Vous recevrez une lettre d'acceptation de la JSPS qui précisera les modalités de financement :

- votre billet d'avion aller-retour.
- une allocation de 392 000 yen par mois (~ 3 020 euros)
- une indemnité d'installation de 200 000 yen (~ 1 540 euros), seulement pour les candidats qui doivent rester 3 mois ou plus
- une indemnité de voyage au Japon dans le cadre de la recherche scientifique de 58 500 yen (~ 450 euros)
- une allocation mensuelle de recherche de 81 000 yen (~ 620 euros)
- une assurance maladie et accident pour la durée de votre séjour au Japon

Vous aurez aussi :

- Un livret explicatif concernant le déroulement de votre séjour et les adresses utiles,
- Les explications concernant la possibilité de **cours de japonais**,

Les documents nécessaires pour obtenir votre **visa** et éventuellement celui de votre conjoint. Le Japon ne reconnaît pas le PACS.

Les frais de séjour sont à considérer comme le remboursement de frais de mission; si vous avez une bourse en France, cette bourse doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.

Les bourses ne sont pas imposables, pour confirmation vous pourrez consulter

<http://www.doc.diplomatie.fr/BASISCGI/BASIS/pacte/webext/bilat/DDD/19950013.pdf>

- **Renseignements et dépôt des dossiers :**

e-mail : [monique.benoit@cnrs-dir.fr](mailto:monique.benoit@cnrs-dir.fr)

site DRI : <http://www.cnrs.fr/DRI/Pays/Asie/Japons.html>

adresse : CNRS – DRI, à l'attention de Mme M. Benoit, responsable Japon-Corée, 3, rue Michel-Ange - 75794 PARIS cedex 16